

## DOSSIER DES DÉMARCHES DE RÉFÉRENCEMENT À PÔLE EMPLOI

Ci-dessous la liste des documents fournis au Datadock :

- 1.1 PROGRAMME YSF
- 1.2 QUESTIONNAIRE ENTRETIEN CANDIDAT YSF
- 2.1 RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES YSF
- 2.3 QUESTIONNAIRE AMÉLIORATION CONTINUE YSF
- 4.1 TABLEAU DES FORMATEURS YSF
- 4.2 RÈGLEMENT DIPLÔMES
- 5.1 CONDITION GÉNÉRALE DE PRESTATION DE SERVICE YSF
- 6.1 QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A CHAUD YSF
- 6.1 QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A FROID YSF
- 6.3 REPORTING D'ÉVALUATIONS STAGIAIRES YSF
- ACCOMPAGNEMENTS STAGIAIRES YSF
- AGRÉMENT CSNAT-CCREAT
- ATTESTATION DE CV-THEQUE YSF
- CHARTRE des ÉCOLES IFAT
- COMPTE RENDU DE L'EXAMEN DU DNAT 2017
- ORGANIGRAMME YSF
- RÉFÉRENCES CLIENTS YSF
- RÉFÉRENTIEL QUALITÉ DE L'AMÉLIORATION CONTINUE YSF
- RÉFÉRENTIEL RECRUTEMENT ENSEIGNANTS YSF
- TÉMOIGNAGES

Les documents sont les intitulés du Datadock pour la plupart. Le plus lourd sont les documents de preuves à construire.

Le Datadock est une base de données nationale.

Mais, pour les Références aux catalogues des offres de formations des différents organismes, cela est régional. Mozas et Lanas nous sommes dans la région qui regroupe Auvergne-Rhône-Alpes et il y a encore un clivage pour les formalités, il a fallu faire une déclaration en Auvergne et une déclaration en Rhône-Alpes.

Seul la déclaration et l'enregistrement AFDAS sont nationaux.

Pour notre référencement au Datadock nous nous sommes fait accompagner par un organisme "FORMA-ZEN" <https://www.forma-zen.fr/> (avocats, conseillers juridiques et commerciaux, etc....)

Cet organisme propose des solutions d'externalisation de la logistique et de l'administratif pour les formateurs indépendants.

C'est un organisme très efficace, que l'on peut citer et recommander car ils ne font pas que l'accompagnement au Datadock mais bien d'autres choses, comme les BPF (bilan financier et pédagogique) que l'on doit faire à la DIRECCT chaque année pour les organismes qui reçoivent des fonds de financement public, ect...

Il faut maintenant continuer les démarches pour les régions PROVENCE ALPES COTE D'AZUR et île DE FRANCE. Le problème est qu'ils n'ont pas tous les mêmes procédures et il faut souvent repartir de zéro.